

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER



AVIS PUBLIC

PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-335

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 14 mars 2022, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-335 – Règlement modifiant le règlement n° 2012-199 édictant le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Port-Cartier*

Ce règlement vise notamment à répondre aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs poursuivis par cette loi.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance en contactant le Service du greffe par téléphone au 418 766-2399 ou par courriel à l'adresse greffe@villeportcartier.com, aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 16^e jour du mois de février 2022.

La greffière,

NDC/rlb

M^e Natacha DUPUIS-CARRIER